

Au sommaire

- Rétablissement du jour de carence dans la Fonction publique
- CPE du 15 juin 2017
- CPE Mouvement du 6 juillet 2017
- Annonces fiscales : des choix toujours favorables aux riches.

Bons congés payés !!

RÉTABLISSEMENT DU JOUR DE CARENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE : UNE MESURE INJUSTE, INEFFICACE ET INSULTANTE

« Tout d'abord, si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, "en vrai", comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez », Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, répondant à un député de droite en 2015.

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, a annoncé hier en fin de journée le rétablissement du jour de carence pour les agents de la Fonction publique à partir de janvier 2018.

La CGT Fonction publique l'affirme : **le jour de carence est motivé par un mensonge**. Le gouvernement fonde notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise,...) pris en charge par les employeurs. L'égalité dans ce domaine devrait en fait passer par un dispositif de couverture pour la minorité de salariés du privé qui aujourd'hui n'en bénéficient pas.

Après l'annonce du gel du point d'indice, le gouvernement opère une nouvelle ponction sur la rémunération des agents publics. Les fonctionnaires et agents publics en maladie restent rémunérés directement par leur employeur et non par la Sécurité sociale : l'Etat procède ainsi à une économie directe sur les salaires qu'il doit verser, et permet aux autres employeurs publics de faire de même.

Enfin, **ce jour de carence constitue une véritable insulte**. Son instauration revient à considérer chaque malade comme suspect de fraude et donc, dans le doute, à le sanctionner d'office. Les médecins sont au passage considérés comme des pourvoyeurs d'arrêts de complaisance. Le travail au noir représente 9 à 15 milliards par an de manque à gagner pour les comptes sociaux, soit davantage que la totalité des sommes versées au titre des indemnités journalières pour absence maladie. Ce gisement d'économie côté patronal est ignoré par le gouvernement, qui préfère taper une nouvelle fois sur les travailleurs, en opposant public et privé et en prenant les malades pour boucs émissaires.

En lieu et place de cette mesure stigmatisante et inefficace, le gouvernement a la responsabilité de considérer et de traiter les causes réelles d'une grande partie des arrêts maladie dans la Fonction publique, à savoir **la dégradation des conditions de travail et la souffrance générée par les politiques d'austérité**.

Cet énième mauvais coup porté aux garanties et droits sociaux est une raison supplémentaire de mener **la riposte contre la politique antisociale du gouvernement**. La journée de grève et de manifestations du **12 septembre** doit à cet égard marquer une étape forte.

CGT Fonction Publique · Montreuil, le 7 juillet 2017

Déclaration liminaire du syndicat CGT FERC-Sup UT2J à la Commission Paritaire d'Établissement de l'UT2J réunie le 15 juin 2017.

En premier point, les commissaires paritaires représentant la CGT FERC-Sup de l'UT2J réitèrent la demande qu'un CT extraordinaire soit convoqué sur la question de la nouvelle version des organigrammes avec comme experts invités les élus CPE.

Nous constatons à ce jour que les organigrammes de l'ensemble des composantes ne sont toujours pas homogènes, qu'ils ne reflètent pas la « réalité du terrain » et induisent fracture et discrimination en valorisant l'encadrement (présence d'une figure humaine) au détriment des autres agents.

Pour exemple, nous avons toujours des difficultés à lire les organigrammes de l'ESPE.

En second point, malgré les efforts de notre administration quant à l'amélioration des dossiers, il reste trop d'agents qui ne se portent pas candidat et des rapports d'aptitude encore trop succincts. À la lecture des dossiers, nous avons également constaté des copier/coller malencontreux dans la conclusion des rapports qui témoignent d'une rédaction hâtive, préjudiciable au dossier du candidat. **Il est de la responsabilité de l'université d'œuvrer à la progression de la carrière de ses agents. Tout doit être mis en place pour encourager un maximum d'agents à candidater.**

Par ailleurs, nous dénonçons l'insuffisance criante des créations de postes qui, de fait, prive les personnels d'un déroulement de carrière, puisque pour dégager des possibilités de promotions, il faut des ouvertures de postes au concours et ensuite pourvoir à la vacance des postes-

Les commissaires paritaires ne sont pas là pour gérer la pénurie.

Nous renouvelons notre demande concernant

Nous rappelons nos revendications qui portent sur :

- La création de postes pour répondre aux besoins pérennes et permettre ainsi un réel déroulement de carrière ;
- L'arrêt des gels de postes ;
- La suppression des classes à l'intérieur d'un corps afin de permettre un déroulement continu de carrière ;
- L'augmentation du ratio promu / promouvables pour améliorer les déroulements de carrière ;
- La revalorisation du point d'indice et la refonte des grilles indiciaires ;
- L'intégration des primes dans le salaire ;
- Un fonctionnement légal de CPE en pré-CAP, un traitement équitable des dossiers de tous les agents concernant leur carrière ;
- **La suppression de l'entretien individuel.**

les statuts de l'ESPE de Toulouse, le rôle et les compétences de la commission sur les personnels BIATSS, sa composition et les modalités de désignation de ses membres. Notons que :

- les commissaires de la CPE reçoivent hier pour aujourd'hui ;
- la liste de l'ESPE des agents retenus, que les représentants des personnels qui sont sous-représentés ne sont pour la plupart pas élus par les agents au sein des instances ;
- ce sont des représentants de l'AENES qui examinent et statuent sur des dossiers de la filière ITRF ;
- nous n'avons aucune indication et garantie que les critères adoptés par l'université soient appliqués et respectés au sein de cette commission.

Pour la CGT cette présélection réduit les garanties d'un accès équitable à la promotion des agents de l'ESPE, pire elle leur laisse croire qu'ils ont plus de chance parce qu'ils sont présélectionnés en amont de la CPE. Par conséquent, nous ne tiendrons pas compte de cette liste.

Nous réaffirmons ici notre attachement au principe de souveraineté de la CPE de l'UT2J, garant de l'équité dans la promotion des agents.

Comme nous réaffirmons défendre le principe porté par la CGT FERC-Sup : à dossier égal, l'agent n'ayant jamais bénéficié de promotion d'avancement au corps et au grade doit être privilégié.

De plus, nous craignons que dans le cadre de la fusion, les instances soient modifiées et nous revendiquons que les C.A.P.A. et les C.A.P.N. soient maintenus sous leur fonctionnement actuel.

Déclaration liminaire de la CPE MOUVEMENT

réunie le 6 JUILLET 2017

Pour le syndicat CGT FERC-Sup UT2J l'administration doit tout mettre en œuvre pour favoriser la mobilité des agents, par conséquent nous demandons que les avis défavorables qui portent préjudice aux candidats soient motivés et portés à la connaissance des commissaires paritaires.

Le syndicat CGT FERC-Sup UT2J ne prend pas en compte les avis défavorables dans le cas où les agents ont passé 3 ans ou plus sur le même poste, considérant qu'il est du ressort et des missions des responsables de service d'anticiper la mobilité des personnels.

Nous rappelons que dans l'intérêt de l'Université, et par rapport aux valeurs que nous portons, chaque candidature doit être examinée de manière objective. Le syndicat CGT FERC-Sup UT2J condamne, les bruits de couloir à charge qui peuvent être rapportés et propagés notamment de la part de chefs de service à propos des candidatures des agents. Ceci constitue bien une faute professionnelle.

C'est un préjudice moral que nous dénonçons qui affecte non seulement l'intégrité de la personne et impacte à long terme sur son devenir professionnel.

Nous rappelons que même si les agents se présentent auprès des chefs de service dans le cadre de leur intention de mouvement, c'est bien dans le cadre de la commission paritaire que les candidatures sont examinées, et celle-ci au final statue sur le mouvement interne.

Pour le syndicat CGT FERC-Sup UT2J, les agents qui n'ont pas eu satisfaction doivent en queue de mouvement être prioritaire sur ceux qui n'ont porté aucune candidature. Nous attendons des engagements de Madame la VP CA qu'ils soient suivis dans les faits et que l'ANT non renouvelé en 2016, bien que proche de la cédésation trouve satisfaction dans de la queue de mouvement.

Le syndicat CGT FERC-Sup UT2J réitère sa demande pour que :

- le statut RQTH figure sur la liste transmise aux commissaires paritaires,
- seuls les certificats médicaux émanant de la médecine du travail soient pris en compte et que ces informations figurent aussi sur les documents adressés aux commissaires paritaires
- les documents de travail soient transmis 8 jours avant la tenue de la CPE.



vous souhaite



DE BONS
CONGES PAYES

LES CONGÉS PAYÉS, LES CONVENTIONS COLLECTIVES, LES 40 HEURES, LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL FURENT GAGNÉS EN 1936 À LA SUITE D'UNE MOBILISATION UNITAIRE DES TRAVAILLEURS EN LUTTES MENÉE PAR LA CGT

Annonces fiscales du gouvernement

Par-delà le cafouillage, des choix toujours favorables aux riches

Après plusieurs jours de cacophonie, le Premier ministre a donné des précisions sur la baisse des impôts de 11 milliards d'euros. Il y en aura beaucoup pour les riches.

Au départ, le gouvernement voulait réduire les impôts de 20 milliards sur l'ensemble du quinquennat. Finalement, pour rassurer les riches et notamment les financiers, il concentre plus de la moitié de cette baisse sur l'année 2018.

En contrepartie, il annonce au moins 20 milliards d'économies de dépenses publiques, notamment sur la masse salariale de l'État. La couleur est déjà annoncée : le non-remplacement des départs à la retraite, le gel du point d'indice, la réinstauration du jour de carence et la hausse de la CSG pour les actifs comme pour les retraités...Le paquet sera complété par de nouvelles privatisations, par la vente de 10 milliards du patrimoine national, d'actifs de l'État.

Le choix en faveur des riches et financiers est sans appel. Les actifs financiers seront exclus de l'impôt sur la fortune (ISF). Celui-ci sera transformé en impôt sur la fortune immobilière (IFI). Un taux unique, forfaitaire, de 30 % sera instauré sur les revenus du capital. Cela représente un cadeau de 1,5 milliard d'euros, autant de manque à gagner pour le budget de l'État. Ce sont surtout les plus riches qui vont en profiter car, actuellement, dans certains cas leur taux d'imposition peut atteindre deux fois plus.

Par ailleurs, le taux d'impôt sur les sociétés, abaissé déjà à 28 % pour les TPE et les PME, sera ramené à 25 % pour toutes les entreprises. Et le CICE sera transformé en baisse de cotisations sociales patronales.

Quant aux autres contribuables, mise à part la première tranche de la réforme de la taxe d'habitation qui va alléger cette taxe de 3 milliards d'euros et sur laquelle il y a beaucoup à dire, le

Premier ministre reste dans le flou. En revanche, il est très précis sur la hausse de la CSG de 1,7 % en contrepartie de la suppression des cotisations sociales des salariés pour l'assurance chômage et l'assurance maladie.

Comme d'habitude, le Premier ministre néglige le fait que la suppression des postes dans la fonction publique, de même que les moindres recettes pour la Sécurité sociale, sont synonymes de la dégradation de la qualité des services rendus aux citoyens et notamment les plus démunis qui sont relativement plus usagers de services publics.

Comme d'habitude, ces mesures sont présentées au nom de l'emploi et de l'investissement sur la base de l'idée totalement infondée que le travail coûte cher en France et que si on donne plus aux riches et aux financiers, ça ira mieux pour l'économie. Cela fait des années que nous entendons ce discours ; discours qui ne donne aucun résultat probant en termes d'emploi, d'investissement et d'activité économique. Le seul résultat est la dégradation des inégalités et l'affaiblissement du potentiel productif de notre pays.

La CGT répète que, pour créer des emplois et renforcer le potentiel productif du pays, une révision globale de l'intervention de l'État est nécessaire. Les dépenses publiques et la fiscalité doivent favoriser l'emploi, la croissance économique et la justice sociale. Cela nécessite d'évaluer sérieusement les aides accordées aux entreprises. Cela nécessite aussi une réforme globale du système fiscal. La CGT a des propositions dans ces domaines.

Le 12 septembre sera l'occasion de porter ces revendications avec les salariés, les privés d'emploi et les retraités.

*Confédération Générale du Travail
Montreuil, le 12 juillet 2017*

CGT FERC Sup · UT2J • [Contact : secretariat@cgt-utm.net](mailto:secretariat@cgt-utm.net)

**Permanence : tous les jeudis, de 12h30 à 14h
au local CGT : MS005, RDC, Maison des Solidarités**

www.cgt-utm.net • facebook.cgt-utm.net • adhesion@cgt-utm.net